



Établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial

Extrait du registre des délibérations
Du Conseil d'administration

Délibération n° 2006 – 24 du 27 juin 2006

Objet : Versement d'une indemnité à Mr Sepsault suite au sinistre du 18/09/2005

L'an deux mille six, le 27 juin 2006 à 9 heures 30, s'est réuni au Château de La Roche-Guyon, le Conseil d'Administration de l'Établissement Public de Coopération Culturelle du Château de La Roche-Guyon dûment convoqué le 29 mai 2006

Nombre de membres en exercice : 18
Nombre de membres présents : 10
Nombre de votants : 13

Étaient présents :

Administrateurs

- Président : Raymond Lavaud, Vice-président du Conseil général du Val d'Oise, Président de la commission culture, loisirs, tourisme
- Représentant de l'État : Marie-Christine Devevey, Directrice Adjointe, Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Île de France
- Représentant du Conseil général du Val d'Oise : Robert Daviot, Vice-président, conseiller général
- Représentant de la commune de La Roche-Guyon : Alain Quenneville, maire
- Représentant du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR du Vexin français : Madame Dominique Herpin-Poulenat
- Guy-Antoine de La Rochefoucauld, Propriétaire du Château

Personnalités qualifiées

- Personnalité désignée par le Conseil général : Bernard Toublanc, Directeur de la Caisse d'Épargne Île de France Nord
- Personnalité désignée par la commune : Gilles Macré, Conseiller municipal de la commune de La Roche-Guyon
- Personnalité désignée par le propriétaire : Madame Yolaine de La Rochefoucauld

Représentant du personnel

- Olivier Lopes

Absents -excusés ayant donné un pouvoir (nombre de pouvoir 3):

- Guy Paris, Vice-président, conseiller général du canton de Vigny
- Christian Leyrit, Préfet du Val d'Oise
- Laure Hermand, représentant du personnel

Le nombre de votants est donc de 10 présents + 3 pouvoirs= 13 votants

Absents -excusés :

- Christophe Durand, conseiller général
- Jean-Pierre Bady, Conseiller maître à la cour des Comptes, Président du Conseil national des Parcs et Jardins.
- Jean-Baptiste Bellon, architecte des bâtiments de France

Étaient également présents

Daniel Hubert, Directeur général adjoint chargé du développement
Véronique Flageollet-Casassus, Conseil général du Val d'Oise, Directrice de la Direction l'Action Culturelle
Yves Chevallier, Directeur de l'É.P.C.C. du Château de La Roche Guyon

CONSIDERANT le sinistre du 18/09/2005 au détriment de Mr Septsault agriculteur,

CONSIDERANT le montant de l'indemnité demandée (250 €) largement inférieure à la franchise de notre assurance (2 500 €)

CONSIDERANT que le sinistre lié aux journées de patrimoine est imputable à la large affluence au monument historique que constitue le Château même si le parking est la propriété de l'Agence Régionale des Espaces Verts.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle,

VU le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002,

VU l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2003 créant l'établissement public du château de La Roche Guyon,

VU les statuts de l'E.P.C.C.,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le principe que l'E.P.C.C. prenne en charge cette indemnité,

DECIDE le versement de 250 € à Mr Septsault à ce titre.

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Le Président de l'E.P.C.C.
Raymond LAVAUD